

# CONSEIL MUNICPAL DU .24 AVRIL 2025 PROCÉS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre avril à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le dix-huit avril conformément aux articles L.2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur René RIAUD, Maire.

**Présent.e.s**: RIAUD René, PERRIN Yvonnick, BERTY Nathalie, MARCHAND Jacques-Yves, ROBERT Stéphanie, SOREL Jean-François, MONVOISIN Dominique, PAVIOT Véronique, HAMON Véronique, VIEL Rodolphe, BLANCHARD Amanda, ROCHER Valérie, RAVACHE Emilien, URVOY Florent, LORAND Célien.

Représenté.e.s : SARAZIN Régine donne procuration à HAMON Véronique

Absent.e.s excusé.e.s: LOLIVIER Aurélie

Désignation d'un secrétaire de séance : Véronique PAVIOT

Assiste également à la séance : Solène KABAR FISCHBACH, Directrice générale des services, assurant la fonction de secrétaire auxiliaire.

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

Suite à la présentation de Monsieur le Maire le procès-verbal précité est approuvé à l'unanimité.

### **Ressources humaines**

1. Délibération portant approbation de l'organigramme et mise à jour du tableau des effectifs

VU le Code des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-29, L2313-1 et R2313-3,

Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL) la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial,

Après délibération et conformément au tableau et à l'organigramme ci-joint, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- de créer un poste d'adjoint au responsable des services techniques Référent bâtiment
- d'affecter à l'adjoint précité un poste d'agent technique polyvalent en milieu rural ainsi que l'équipe d'entretien et d'encadrement périscolaire\*
- de modifier le grade d'adjoint technique à adjoint technique principal 2ème classe pour le poste d'agent technique polyvalent en milieu rural Référent espaces verts

Service d'affectation	Cat.	Grade	Durée hebdo.	Quotité	Intitulé du poste	Délibération créant le poste
Administration	A	Attaché territorial	TC	100 %	Directeur.rice Général.e des Services	2024-70
Administration	С	Adjoint Administratif ppal 2ème classe	TC	100 %	Assistant de direction - Archiviste	
Administration	С	Adjoint administratif ppal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	80 %	Responsable finances et ressources humaines	2017-45
Administration	С	Adjoint administratif ppal 1 <sup>ère</sup> classe	TC	80 %	Agent d'accueil polyvalent	2017-45
Administration	С	Adjoint Administratif ppal 2ème classe	TNC 17,5/35è	100 %	Agent d'accueil polyvalent	2024-48
Administration	С	Adjoint administratif	TNC 15/35è	42,86 %	Référent communication	
Médiathèque	В	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques	TC	100%	Responsable de la médiathèque	2023-63
Médiathèque	С	Adjoint administratif	TNC 20/35ème	100%	Agent d'accueil et d'animation	
Ecole	С	Adjoint technique ppal 1 <sup>ère</sup> classe	32/35è		ATSEM	2023-04

Agence Postale Communale	С	Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> classe	TNC 21/35è	100 %	Gérante de l'agence postale communale	2019-18
Agence Postale Communale	С	Adjoint Administratif ppal de 1ère classe	TNC 3.5/35	100 %	Agent accueil APC	2023-03
Service technique	В	Technicien principal 2ème classe	ТС	100%	Responsable du Service Technique	2023-13
Service technique	C	Agent de maitrise	ТС	100%	Adjoint au responsable du service technique – Référent Bâtiment	2023-06-07
Service technique	С	Adjoint technique ppal 1ère classe	ТС	100 %	Agent technique polyvalent en milieu rural affecté à l'entretien des bâtiments	
Service technique	С	Adjoint technique	ТС	80%	Agent technique affecté à l'entretien des bâtiments + encadrement périscolaire	
Service technique	С	Adjoint technique	TNC 15/35 <sup>ème</sup>	100%	Accroissement temporaire d'un agent technique affecté à l'entretien des bâtiments + encadrement périscolaire	2024-71
Service technique	С	Adjoint technique	TNC 15/35ème	100%	Accroissement temporaire d'un agent technique affecté à l'entretien des bâtiments + encadrement périscolaire	2024-71
Service technique	C	Adjoint technique principal de 2e classe	TC	100%	Agent technique polyvalent en milieu rural – Référent Espaces Verts	2023-12
Service technique	С	Adjoint technique	TC	100%	Agent technique polyvalent en milieu rural affecté aux espaces verts	

Service technique	С	Adjoint technique	TC	100 %	Surcroît temporaire d'activité d'un agent technique polyvalent en milieu rural	2025-27			
Service technique	С	Adjoint technique	ТС	100%	Apprentissage				
Service technique	C	Agent de maitrise ppal	TC	100 %	Agent technique polyvalent en milieu rural – Référent Voirie	2017-45			
Service technique	С	Agent de maitrise	TC	100%	Agent technique polyvalent en milieu rural affecté à la voirie	2022-42			

## **Finances**

## 2. Modification de la délibération tarifaire n° 2024-84 du 19 décembre 2024

Monsieur le Maire explique que certains ajustements et compléments sont nécessaires sur la délibération tarifaire proposée en décembre dernier.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver les corrections et compléments ci-dessous.

## Locations de salles

## Salle Seizh - 3bis Rue des Parcs - 35550 SIXT SUR AFF

Tarif comprenant également la location de la vaisselle, la sonorisation et un vidéoprojecteur

		Part	ticuliers et	associatio	ons de la c	ommune				
	<b>1 jour semaine</b> (lundi au jeudi)				our Week-e i, samedi, d		<b>2 Jours Week-end</b> (vendredi, samedi, dimanche)			
	2024	2025 + 2%	2026 + 2%	2024	2025 + 2%	2026 + 2%	2024	2025 + 2%	2026 + 2%	
Salle	110€	112€	114€	130€	<del>133 €</del> 132 €	135€	174€	177€	181€	
Cuisine	78€	80€	81€	110€	112€	114€	153 €	156€	159€	
TOTAL	188 €	192€	196 €	240 €	245 €	250€	327 €	334 €	340 €	
	Particuliers et associations hors commune									
		<b>jour semair</b> undi au jeud			1 Jour Week-end (vendredi, samedi, dimanche)			2 Jours Week-end (vendredi, samedi, dimanche)		
	2024	2025 + 2%	2026 + 2%	2024	2025 + 2%	2026 + 2%	2024	2025 + 2%	2026 + 2%	
Salle	200 €	204 €	208 €	280 €	<del>286 €</del> 285 €	291€	336 €	<del>343 €</del> 342 €	348 €	
Cuisine	132€	<del>135 €</del> 134 €	137€	168€	171€	175€	224€	228€	233 €	
TOTAL	332 €	339€	345 €	448 €	457€	466 €	560 €	571€	583 €	
Caution dema	<u>ındée</u> : 500	) Euros								

# Mise à disposition d'une salle en semaine par des entrepreneurs individuels :

Fixé par délibération n° 2022-96 du 13 décembre 2022

Mme GIRALDES (sophrologie - yoga) :	10 € / séance effectuée
Mme GLON (coach sportif):	10 € /séance effectuée
Mr TEURNIER (éducation canine) :	30 €/ séance effectuée

# Espace de l'Aff : 50 Bis rue de la Sauldre

La sonorisation et le vidéoprojecteur sont inclus dans le prix, sauf pour un vin d'honneur et un vidéoprojecteur (sauf pour un vin d'honneur)

Espace	de	l'Aff
•		

	Semaine		'	Neek en	d	Forfait gradin			Acompte			
Lui	ndi au Je	udi	Vendredi au Dimanche			Fortait gradin				Acompte		
2024	2025	2026	2024	2025	2026	2024	2025	2026	<del>2024</del>	<del>2025</del>	<del>2026</del>	

			+ 2%	+ 2%		+ 2%	+ 2%		+ 2%	+ 2%		. + 2%	. + 2%
	Particuliers de la commune												
Banquet à caractère	Vin d'honneur (Hall uniquement)	118€	120€	123€	120€	122€	125€	124€	<del>126 €</del> 124 €	129€	30€	<del>31 €</del>	31 €
familial,	1 jour	354€	361€	368€	400€	408 €	416€	125€	128€	130€			
Mariage	2 jours	530€	<del>541 €</del> 540 €	551€	540€	<del>551 €</del> 550 €	562€	126€	129€	131 €	150€	<del>153 €</del>	<del>156 €</del>
Cuisine	forfait	100€	102€	104€	100€	102€	104€	127€	130€	132€			

				As	sociatio	ns comm	unales						
Banquet à	Vin d'honneur (Hall uniquement)		Gratuit	710		Gratuit					Néant	Néant	Néant
caractère familial, Mariage	1 jour	148€	<del>151 €</del> 150 €	154€	172€	175€	179€	85 €	<del>87 €</del> 85 €	88€			
iviai iage	2 jours	238€	<del>243 €</del> 242 €	248€	242€	<del>247 €</del> 246 €	252€				30€	<del>31 €</del>	31€
Cuisine	forfait	51€	52€	53€	51€	52€	53 €						
Hors communes  Particuliers et Associations extérieures et manifestation à caractère commerciale													
Banquet à caractère	Vin d'honneur (Hall uniquement)	130€	133€	135€	132€	<del>135 €</del> 134 €	137€				30€	31 €	31€
familial, Mariage	1 jour	440€	449€	458€	496€	<del>506 €</del> 505 €	516€	158€	<del>161 €</del> 158 €	164€			
	2 jours	658€	671€	685 €	671€	684€	698€				150€	<del>153 €</del>	<del>156 €</del>
Cuisine	forfait	142€	145€	148 €	142€	<del>145 €</del> 144 €	148 €						
						Divers							
Vaisselle (1 complet)	Vaisselle (1 couvert complet) 0,60 € / couvert												
_	Mariage: utilisation de la salle pour mise en place décoration <u>1 jour et demi avant la date de location</u> = 50 € (à demander lors de la réservation de la salle)												
Caution der	<u>mandée</u> : 1 000 Eu	ıros											

Un tarif supplémentaire de 50€ est fixé pour permettre la location de la salle Seizh ou de l'espace de l'Aff, un jour et demi avant la date de l'évènement ou une demi-journée supplémentaire après l'évènement.

# Mise à disposition d'agents communaux

Fixé par délibération n° 2023-86 du 23 novembre 2023

L'intervention d'un agent communal est facturé 30 €/heure par agent, par exemple si le nettoyage de la salle n'a pas été correctement effectué ou en cas de dégradation.

## Médiathèque

Fixé par délibération n° 2023-11 du 26 janvier 2023

Monsieur le Maire rappelle que la médiathèque de Sixt-sur-Aff fait partie du réseau des médiathèques communautaires. Les tarifs d'abonnement pratiqués dans les différentes médiathèques sont identiques. Considérant la baisse de fréquentation de certaines médiathèques du réseau et la nécessité de faciliter l'accès à des publics précaires, Redon Agglomération propose la gratuité pour certaines personnes.

Adultes (1 <sup>ère</sup> inscription)	Gratuité
Adultes (renouvellement)	14 €
Enfants, étudiants, services civiques, demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minimas sociaux, personnes en situation de handicap, demandeurs d'asile, professionnels de la petite enfance	Gratuité
Remplacement carte perdue	3 €

Vente du livre <i>Au fil de l'Aff</i>	18 €
Remboursement livre perdu ou abîmé	Prix d'achat
Remboursement DVD CD perdu ou	30 €
abîmé	

Un service de proximité pour des photocopies et/ou impression est également proposé à la médiathèque, aux heures d'ouverture et/ou sur demande préalable en fonction de la quantité souhaitée. Deux tarifs distincts sont pratiqués :

# À destination des usagers :

	Noir et Blanc	Couleur
A4	0.20 €	0.30 €
A3	0.40 €	0.50 €

Plastification A4/A3	1€ / 1.50 €
Reliure	1.10 €

## À destination des associations et des écoles de la commune :

	1 à 49 tirages	50 à 99	100 tirages et
	identiques	tirages	plus
		identiques	identiques
A4 noire	0.10 € / tirage	0.10 € / tirage	0.07 € / tirage
A4 couleur	0.20 € / tirage	0.15 € / tirage	0.15 € / tirage
A3 noire	0.30 € / tirage	0.20 € / tirage	0.15 € / tirage
A3 couleur	0.40 € / tirage	0.25 € / tirage	0.25 € / tirage

Ces tarifs préférentiels sont appliqués à condition que les demandes soient transmises par anticipation et programmée avec les agents de la médiathèque. Les tirages seront ainsi préparés par les agents et pourront être récupérés dans un second temps. Étant précisé qu'afin de garantir un traitement égalitaire entre chaque association, aucune gratuité n'est adoptée.

## 3. Remboursements d'acompte

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal que demande d'annulation présentée cidessous concernant la location de l'espace de l'Aff:

- M. BEAUFREMEZ Anthony, gérant du restaurant Le Hangar, à Pipriac avait réservé l'espace de l'Aff du 31 décembre 2025 et réglé un acompte de 150 € par chèque du Crédit Agricole n° 1186717 reçu le 16 octobre 2024.

- Marie-Pierre et Richard NABOT, domicilié au 22, rue Onffroy de la Rosière à Sixt sur Aff avait réservé l'espace de l'Aff le 12 et 14 juillet 2025 et réglé un acompte de 150 € par chèque n° 0117958 prélevé le 27 septembre 2024.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité de refuser ces remboursements, précisant que si l'Espace de l'Aff était finalement reloué sur le week-end du 14 juillet, alors l'acompte pourra être remboursé à M. et Mme NABOT à hauteur de 150 €.

### Vie locale

### 4. Subvention à l'office des Sports et Jeunesse pour l'organisation d'activités sur la commune

M. le Maire explique qu'en application de la convention, avec l'Office des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine, mais aussi les communes de Bruc sur Aff, Langon, Lieuron, Pipriac, et Saint Ganton, il était convenu une participation annuelle de la commune de Sixt sur Aff à hauteur de 28 418 €.

Sur la période 2024 -2028, cette convention prévoit l'organisation sur la commune d'activités sportives en lien avec les associations du territoire. En matière d'activité jeunesse, l'Office dispose d'un Point Information Jeunesse situé à Pipriac, ainsi que des foyers des jeunes de 13 à 18 ans situés sur le territoire des communes signataires. Chacune des communes se voit attribuer un nombre d'heures d'intervention en fonction du critère « population » à savoir le pourcentage du nombre d'habitants de la commune au regard de la population totale des six communes. Pour Sixt, le nombre d'heures « sport » hebdomadaire est de 13.50 et le nombre d'heure « Jeunesse » est de 6.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer à l'Office des Sports et Jeunesse entre Aff et Vilaine, la participation financière de la commune pour l'année 2025, soit 28 418 €, conformément à la convention pluriannuelle correspondante.

## 5. Demande de subvention de l'épicerie sociale de Pipriac « Au Pain d'Epice »

Monsieur le Maire indique que l'association « Au Pain d'Epice », épicerie sociale située sur Pipriac, reçue en mairie le 27 mars 2025 formule une demande de subvention d'une montant de 444,40 euros. Toutefois les calculs permettant d'établir la participation de la commune de Sixt sur Aff par rapport aux communes voisines nécessite d'être approfondie. Aussi une demande d'information complémentaire sera transmise à l'association, le projet de délibération est reporté.

#### **Travaux**

### 6. Attribution du marché à bon de commande pour le programme de voirie 2024 – 2028

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles R 2123-1 et suivants,

Considérant l'avis d'appel à concurrence publié le 13 mars 2025 portant sur un programme de voirie pour les années 2025 à 2028 pour un montant annuel variant entre 0€ à 300 000€ sur demande du Conseil Municipal.

Considérant que 3 candidatures ont été enregistrées,

Considérant l'analyse des candidatures et l'examen des offres et l'avis de la Commission d'Appel d'offres du 24 avril 2025,

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité, d'attribuer le marché à bon de commande à Eurovia pour un montant fictif de 239 594 € HT et d'autoriser le maire à accomplir les formalités correspondantes.

## 7. Remboursement de frais liés à l'acquisition d'un dispositif de protection incendie

Monsieur le Maire quitte la salle et confie la présidence de la séance à Monsieur Yvonnick PERRIN, Premier Adjoint au Maire.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité d'approuver le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe du lotissement Le Petit Plessis et de donner pouvoir au Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **Instances**

# 8. Tirage au sort parmi la liste électorale des jurés pour le jury d'assises

Comme l'année passée, 4 noms vont être tirés au sort à partir de la liste électorale générale pour l'établissement de la liste préparatoire du Jury d'Assises pour l'année 2026.

Il est précisé que ne sont pas retenues :

- les personnes dont le nom a été rayé, de la liste électorale pour quelque raison que ce soit,
- les personnes qui n'ont pas atteint l'âge de 23 ans le 31 décembre 2025, c'est-à-dire nées après le 31 décembre 2002.

Un courrier sera adressé à chaque personne concernée qui devra nous retourner une fiche de renseignement, avant de le transmettre à la Cour d'appel de Rennes.

Le tirage au sort concerne Madame Annick JAMINAIS, Madame Noémie PINARD, Monsieur Charles Edouard JOUIN et Madame Anne GAUTIER née CHEVAL

## **Questions diverses**

<u>Point 01</u>: Fin d'agrément accordé par le Département au Service d'Aide à Domicile du CCAS à la date du 30 juin prochain. Des propositions de reclassement ont été faites aux deux agents concernés. Des demandes de rupture conventionnelle ont été enregistrées.

<u>Point 02</u>: Le financement du conseiller numérique est aujourd'hui questionné entre les différentes communes partenaires. Il est confirmé que les séances à Sixt fonctionnent très bien.

<u>Point 03</u>: Le permis de la salle des Étangs a été modifié pour correspondre à la surface maximale des 1 000 m².

Point 04 : Le début des travaux à la maison du Sabotier est prévu le 12 mai 2025.

<u>Point 05</u>: Travaux de voirie 2025 : plateaux ralentisseurs rue Saint Conwoion et création d'un trottoir rue des Templiers.

<u>Point 06</u>: Participation au Congrès des Maires 2025 : René RIAUD est volontaire et pourra être accompagné d'Yvonnick PERRIN sauf à ce que d'autres élus soient volontaires.

<u>Point 07</u>: Définition des arrêts pour la mise en œuvre du réseau de transport sur réservation organisé par Redon Agglomération :

- l'Ourme de Noyal
- Place du Général de Gaulle
- Crésiolan

<u>Point 08</u>: Monsieur Yvonnick PERRIN et Madame Nathalie BERTY seront présents sur la commune pour chaque pont du mois de Mai.

<u>Point 09</u>: Le sentier d'interprétation sera inauguré le 21 juin, à l'occasion de la journée des archives. Monsieur Jérôme ALLAIN reviendra vers l'ensemble des membres du Conseil municipal pour les mobiliser concernant l'organisation de cet évènement.

Le prochain Conseil municipal se tiendra le mercredi 18 juin 2025 à partir de 20 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.

La secrétaire de séance Véronique PAVIOT Monsieur le Maire René RIAUD